



## **Annexe IV EXPOSÉ SUR L'ASSOCIATION**

---

Vous allez travailler dans une Association, il est donc indispensable d'être au clair par rapport à celle qui vous engage.

### ***Qu'est-ce qu'une Association ?***

- Au plan humain :

C'est un certain nombre de femmes et d'hommes qui, ayant pris conscience d'un projet à réaliser ensemble, se rassemblent pour fixer des objectifs communs qui permettent de le mener à bien.

- Au plan juridique :
  - Toute Association est déclarée en préfecture où elle doit déposer ses statuts.
  - L'Association déclarée a donc une personnalité juridique morale.
  - Un nom lui est donné.
  - Les objectifs et les moyens pour y parvenir sont décrits dans ses statuts.
  - Elle se compose d'un bureau de 5 ou 6 membres qui élisent les Président, Trésorier, Secrétaire.
  - Ce bureau est renouvelable périodiquement.
  - L'Assemblée Générale est constituée des membres faisant partie de l'Association.
  - À tout instant l'état, à travers ses représentants, peut venir contrôler la bonne marche de l'association qui pour la réalisation de ses objectifs peut obtenir des subventions.

Le projet éducatif sur lequel vous travaillerez ensemble vous aidera à percevoir l'image de marque que peut avoir une Association, image de marque qu'il vous appartiendra de refléter à travers votre personne et votre comportement, dès lors que vous accepterez de travailler avec elle.